

**1/ Avis sur le projet de schéma Départemental de coopération intercommunale**

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le représentant de l'Etat dans le département de la Moselle a été transmis le 12 octobre dernier. Ce dernier doit être arrêté pour le 31 mars 2016 au plus tard.

Il est proposé aux Assemblées d'exprimer un avis sur ce projet de schéma de coopération intercommunale qui prévoit la fusion des Communautés de Communes du Pays Boulageois, du Pays de Pange et du Haut Chemin.

Après délibération, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à ce projet et a proposé en contre-projet la fusion du Pays de Pange avec le Haut Chemin.

En outre, la fusion du Pays de Pange avec le Haut Chemin est un scénario qui répond parfaitement aux objectifs de la loi. La fusion intègre 18 500 habitants, se construit sur 150 km<sup>2</sup> et regroupe 30 communes. C'est un périmètre de taille humaine construit dans l'intérêt de tous ses habitants, de leurs besoins et de l'accessibilité aux services de proximité. Il est fondé sur un même modèle de fonctionnement et de compétences. Il est bâti sur des espaces présentant les mêmes situations géographiques, économiques, sociologiques et historiques.

**2/ Avis sur le schéma de Mutualisation de la CCPP**

La commission « Mutualisation des services » de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) a travaillé sur la mise en place d'un schéma de mutualisation et l'impact financier que pourrait avoir ce projet.

Un rapport a été transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Après délibération, le Conseil municipal de Coincy a émis un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Pange, sous réserve que dans la liste des objectifs d'une bonne gestion de ladite entreprise soit mis en place, mensuellement, une réunion des Maires afin de suivre les travaux relatifs aux mutualisation de services.

Le 17.12.2015  
Le Maire,  
Michel HERENCIA

